



FASST

La société f.ASS.T (FASST), société par actions simplifiée au capital de 33 927,00 €, dont le siège social est situé au 116 Rue du Capitaine Favre 16000 Angoulême, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angoulême sous le numéro 832 017 446, a développé un logiciel comportant différentes thématiques et modules permettant de réaliser des études et simulations en matières de rémunération des dirigeants, de protection sociale, de retraite ainsi que de générer des actes en matière sociale (ou le « Logiciel »).

Ce Logiciel s'adresse à une clientèle professionnelle, spécialiste du conseil aux dirigeants (notamment, conseiller en gestion de patrimoine, courtier, expert-comptable, avocats...), dans les matières précitées.

La destination du Logiciel est de permettre à la clientèle précitée de disposer d'un outil performant lui permettant de générer des études ou actes dans les domaines précités qu'elle utilisera dans le cadre de sa propre mission d'analyse et de conseil à l'égard de sa clientèle, savoir des entreprises, des dirigeants et chefs d'entreprise.

Les présentes conditions générales de vente (ou « CGV ») s'appliquent à toute licence de Logiciel faisant suite à une commande effectuée par un professionnel pour les besoins de son activité (ou le « Client ») à la Société.

Pour toutes questions relatives au Logiciel, la Société est joignable à l'adresse email : contact@fasst.io et par téléphone au 01 44 30 04 48.

La Société et le Client sont ci-après désignés ensemble les « Parties ».

1. Information précontractuelle – Force obligatoire – Documents contractuels

1.1. A l'effet d'assurer au Client une information complète, tant sur le Logiciel et ses fonctionnalités que sur le contenu du contrat susceptible de le lier à la Société, celui-ci a été rendu destinataire, avant toute commande du Logiciel, des présentes CGV. Il a également pu bénéficier de toutes informations complémentaires, librement accessibles sur le site internet de la Société consultable à l'adresse suivante : <https://maxirem.fr/> (ou le « Site »).

Il est également précisé que sont accessibles en ligne à l'adresse précitée pour chaque thématique et module du Logiciel, des tutoriels permettant au Client de s'engager en connaissance de cause.

1.2. Toute commande passée emporte acceptation expresse par le Client des CGV, dont ce dernier reconnaît avoir eu communication préalable, lesquelles prévalent sur toutes autres dispositions figurant notamment dans les conditions générales d'achat ou la documentation utilisée par le Client, les Parties entendant expressément déroger aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 1119 du Code civil, la documentation contractuelle du Client n'ayant pas fait l'objet d'une acceptation par la Société.

2. Définitions

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire.

Administrateur d'un Client : désigne le représentant ayant valablement pouvoir d'engager le Client à l'égard de la Société.

CGV : désignent les présentes Conditions Générales de Vente.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel constitué :

- Pour la thématique express : de l'inscription du Client et des CGV ;

- Pour la thématique Expert : de la commande du Client et des CGV, ou en cas d'abonnement à durée déterminée des conditions particulières, des CGV et de l'autorisation de prélèvement.

Formule : désigne le ou les modules d'une ou de thématiques choisis par le Client constituant l'objet du Contrat.

Hébergeur : désigne la société auprès de laquelle la Société sous-traite l'hébergement du Logiciel et des données du Client.

Logiciel : désigne le logiciel Maxirem, logiciel d'étude, d'analyse et d'aide à la décision, comprenant à date deux thématiques et onze modules :

- **Express** : TNS cotisations sociales ; Détails prévoyance ; Salariés limites fiscales et sociales ; TNS limites fiscales ; Comparatifs salariés / TNS ; Arbitrage Rémunérations / dividendes.
Pour chaque module, le Client saisit ses données générant un résultat sous forme d'études ;
- **Expert** : Audit de protection sociale ; Comparatif salarié / TNS ; Arbitrage rémunération / dividende ; Étude retraite, Générateur DUE.
Pour chaque module, le Client saisit ses données générant un résultat sous forme d'études ;

Identifiants : désigne le code utilisateur et le mot de passe que doit saisir le Client pour se connecter et utiliser le Logiciel.

Session Privée : ensemble consolidé des données personnelles et confidentielles du Client ou saisies par lui.

3. Descriptif du Logiciel – Caractéristiques des prestations délivrées par la Société – Formation – Assistance

3.1. La Société concède au Client un droit d'utilisation non exclusif sur la Formule du Logiciel. L'étendue des droits ainsi concédés est variable en fonction de la thématique et des modules choisis par le Client (selon détail visé à l'article « Définitions ») lors de la souscription ainsi que cela est détaillé ci-après.

3.2. Les droits d'utilisation ainsi concédés le sont à titre payant à l'exception de la thématique « Express » dans les conditions visées ci-après.

Le Logiciel est accessible via internet par un navigateur du choix du Client (étant précisé que Google Chrome est recommandé par la Société) depuis le Site, sur l'onglet « Accès Logiciels ».

Le Logiciel permet au Client de réaliser des études (thématiques Express et Expert) ou générer des actes (module Générateur DUE) dans les modules détaillés à l'article « Définitions » dont il aura souscrit la licence d'utilisation, en saisissant les données afférentes.

La saisine des données aboutit :

- Pour les thématiques « Express » et « Expert » à une conclusion sous forme d'étude librement imprimable par le Client ;
- Pour le module « Générateur DUE » à une décision unilatérale de l'employeur librement imprimable par le Client.

3.3. Le droit d'utilisation concédée au Client n'inclut pas la formation à l'utilisation du Logiciel. Une formation pourra être réalisée à la demande du Client, selon des conditions et modalités financières à définir entre les Parties.

3.4. La Société met à disposition du Client un service d'assistance en cas de dysfonctionnement du Logiciel, accessible par email ou téléphone (les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 17h) aux coordonnées visées en préambule.

3.5. La Société s'engage à recontacter le Client dans un délai de 72 heures ouvrées et à proposer une solution de contournement dans un délai de 15 jours ouvrés si le dysfonctionnement est exclusivement lié au Logiciel. La Société ne saurait être liée par un quelconque engagement de solution de contournement ou de correction dans l'hypothèse d'un dysfonctionnement lié au Client (notamment son accès internet, son infrastructure réseau)

4. Processus de contractualisation

Le Client consulte librement sur le Site les solutions logicielles commercialisées par la Société. Figurent ainsi sur le Site le descriptif du Logiciel en fonction de la thématique et du module ainsi que les tarifs afférents. Le Client est également invité à visionner les tutoriels figurant sur le Site.

En tant que de besoin et pour toute question complémentaire, le Client peut s'adresser à la Société via le formulaire de contact se trouvant sur le Site ou par téléphone au 01 44 30 04 48.

Les commandes s'effectuent par une souscription sur le Site.

Le Client sélectionne la thématique et le ou les modules de son choix. Un rappel du tarif est alors affiché.

Il est alors demandé au Client de créer son compte s'il n'en dispose pas déjà. Le Client saisit ensuite ses informations personnelles nécessaires à son identification (à savoir : dénomination sociale, forme, capital, SIRET, adresse et représentant légal de la Société cocontractante; celles visées d'un astérisque devant être obligatoirement renseignées pour permettre le traitement de la commande par la Société).

Le Client dispose de la faculté de corriger le contenu de sa commande ainsi que ses informations.

Le Client est ensuite appelé à lire les CGV et à les accepter. Elles seront considérées comme opposables au Client.

Il appartiendra ensuite au Client de valider sa commande avec obligation d'achat et de paiement. A cet égard, le Client déclare être le propriétaire du moyen de paiement utilisé ou être dûment habilité pour s'en servir.

Dès la commande effectuée, la Société émettra un accusé de réception de la commande à l'adresse email indiquée par le Client.

Le Contrat deviendra alors définitif sous condition suspensive du parfait paiement de son prix.

Par dérogation au processus de commande sus-décrit, concernant les commandes de Logiciel de la thématique Expert, le Client a la possibilité de souscrire un abonnement à durée indéterminée résiliable dans les conditions ci-après. Dans cette hypothèse, après saisie par le Client des informations précitées sur le Site, la Société adressera au Client un contrat d'abonnement comportant les conditions particulières, les présentes CGV et une autorisation de prélèvement. Il appartiendra au Client de compléter et retourner ces documents paraphés et signés à la Société dans le délai figurant aux conditions particulières. Le Contrat ne sera alors considéré comme valablement conclu qu'une fois reçus signés de la Société et le premier paiement devenu définitif.

5. Mise à disposition du Logiciel

Une fois le Contrat devenu définitif le Client reçoit à l'adresse email qu'il aura saisie à la souscription ses identifiants provisoires lui permettant d'accéder à sa Session Privée.

Le Logiciel est utilisable par le Client dès réception de ses identifiants.

Lors de sa première connexion, il sera demandé au Client de modifier ses identifiants.

Le Client demeure responsable des identifiants ainsi choisis. Il lui appartient également de ne pas les divulguer et de mettre en place les moyens de sécurité nécessaires à la préservation de leur caractère confidentiel.

Si les identifiants devaient être communiqués à un tiers, par le Client lui-même ou par un tiers et que le Client en ait connaissance, il s'engage par la présente à en avvertir la Société dans les meilleurs délais afin de modifier les autorisations d'accès en conséquence.

6. Durée du Contrat

Le Contrat prend effet :

- Pour la thématique Express : à compter de l'inscription du Client sur le Site ;
- Pour la thématique Expert hors abonnement à durée indéterminée à la date de souscription en ligne accompagnée du paiement ;
- Pour la thématique Expert avec abonnement à durée indéterminée à la date de réception par la Société du Contrat complété et signé accompagné du premier paiement ;

Et ce, sauf date contraire expressément stipulée dans la documentation contractuelle. Le

Contrat est conclu pour une durée :

- Concernant la thématique Express, indéterminée à compter de l'inscription du Client ;
- Concernant la thématique Expert, au choix du Client de :
 - o D'un (1) mois renouvelable sans engagement ;
 - o De six (6) mois renouvelable ;
 - o D'une année calendaire renouvelable.

Concernant les souscriptions pour une durée indéterminée, le Client a la possibilité de réaliser une dénonciation du Contrat sous réserve de l'envoi d'une demande de résiliation avec accusé de réception au moins quatorze (14) jours ouvrés avant le terme de la période en cours.

7. Prix – Modalités financières

7.1. Les prix des abonnements sont indiqués hors taxes sur la valeur ajoutée et figurent en annexe 1 des présentes conditions générales de vente.

Les prix susvisés seront majorés de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur au moment de la commande.

Il n'est prévu aucune réduction générale aux termes des présentes CGV. Toutefois, la Société se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles.

Les Prix des formules sont révisibles chaque année en fonction de l'évolution de l'indice SYNTEC sur la période.

7.2. Les sommes dues au titre du Contrat sont payables d'avance de manière mensuelle, par prélèvement ou en une fois d'avance lors de la commande dans le cas de l'abonnement d'une année renouvelable.

Les factures correspondantes au Contrat seront émises par la Société au nom du Client, conformément à la réglementation applicable.

Toute somme non réglée à son échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à compter du lendemain de la date d'échéance et sur le montant toutes taxes comprises, à l'application de pénalités égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question, pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question) ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) Euros, et ce, sans préjudice de tous autres droits et recours dont dispose la Société. Notamment, si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée au Client.

8. Obligations de la Société

8.1. La Société s'engage à mettre à disposition du Client l'accès au Logiciel. Elle s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de

maintenance nécessaires au bon fonctionnement ou à la mise à jour du Logiciel.

Les interruptions de service pour mettre à jour le Logiciel et son contenu peuvent être effectuées à tout moment par la Société. Le Client en sera averti par courriel à l'adresse email renseignée par ses soins.

En cas de nécessité, la Société se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au Logiciel pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration, afin d'assurer le bon fonctionnement du Logiciel et ce, quelle que soient l'heure et la durée de l'intervention, sans information préalable.

Les interruptions de service précitées ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis du Client.

8.2. La Société s'efforcera de mettre à disposition du Client via le Logiciel, des informations complètes et actualisées, étant rappelé que les informations et études résultant du Logiciel n'ont pas vocation à se substituer au conseil qu'il appartient au Client de délivrer à son propre client.

De la même manière, les actes générés avec le module « Générateur de DUE » contiennent uniquement les mentions minimales obligatoires dudit document à la date de version indiquée sur le document.

L'attention du Client est attirée sur le fait que :

- les études résultant de l'utilisation du Logiciel ne constituent pas des études personnalisées ou des conseils à appliquer littéralement. Elles sont la résultante de données saisies par le Client sous sa responsabilité, devant être analysées par le Client en sa qualité de professionnel averti ;
- les études et informations résultant de l'utilisation du Logiciel découlent de paramétrage et d'actualisation effectués par la Société en fonction des textes légaux et réglementaires en vigueur, en matière fiscale, juridique et sociale. La Société fait ses meilleurs efforts pour actualiser les bases de données du Logiciel dans les (15) jours à compter de l'entrée en vigueur des textes concernés.

Cependant, il appartient au Client, qui souhaite utiliser les informations et études dans le cadre de son activité de conseil ou pour ses propres besoins de s'assurer que les informations figurant dans les études sont à jour des textes en vigueur.

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée de ce fait ; elle s'engage cependant à faire ses meilleurs efforts pour actualiser sa base en cas de carence ainsi constatée ;

- les actes générés sous le module « Générateur de DUE » le sont à partir des informations et données saisies par le Client sous sa responsabilité et constituent la formalisation d'une documentation légale à établir par le Client pour lui-même ou ses propres clients, sous son entière et unique responsabilité.
Les actes précités comportent les mentions obligatoires minimums ; il appartient alors au Client d'analyser ces actes et de les compléter de toutes mentions qu'il jugerait utiles ou nécessaires à sa situation.
Il est rappelé au Client que l'établissement des DUE doit respecter les conditions légales et réglementaires afférentes. Il lui appartient de vérifier qu'il (ou ses clients) répond aux conditions requises à l'utilisation de ce procédé simplifié et de faire le nécessaire de manière à assurer la validité de cet acte (consultation des instances du personnel, notifications...) ; la Société ne revêtant à aucun stade la qualité de conseil à l'égard du Client et ne pouvant engager sa responsabilité de ce fait.

Les obligations souscrites par la Société aux présentes sont constitutives d'obligations de moyens.

9. Obligations du Client

9.1. Accès au Logiciel

L'utilisation du Logiciel implique que le Client dispose d'un accès internet de qualité qu'il lui appartient de souscrire auprès de tout opérateur de son choix.

Le Client accepte et reconnaît les limites propres à toute connexion au réseau internet. Il reconnaît et admet que toute interruption, dysfonctionnement ou insuffisance de sa connexion internet emportera interruption, dysfonctionnement ou insuffisance de l'accès et de l'utilisation du Logiciel. En conséquence, le Client renonce à engager la responsabilité de la Société pour tout dysfonctionnement, interruption, dommage direct ou indirect lié au fonctionnement d'internet.

Le Client accédera au Logiciel, outre depuis sa propre connexion internet, depuis son matériel. Il lui appartient donc de disposer de matériel le lui permettant.

9.2. Utilisation du Logiciel – Exploitation des informations

Le Client se voit délivrer un droit d'utilisation non exclusif du Logiciel dans la formule choisie. Ce droit est personnel, non cessible et limité à la consultation ou l'utilisation par ses soins des informations et actes liés aux modules qu'il aura choisis.

Les études, informations et actes générés par le Logiciel le sont à partir des informations saisies par le Client.

À cet égard, le Client est seul responsable des données qu'il renseigne. Il est ainsi responsable de l'exactitude de celles-ci. Il lui appartient, en outre, de ne saisir que des données dont il est propriétaire ou dont il aura reçu l'accord du propriétaire pour les saisir sur le Logiciel à l'effet de la réalisation des études ou de la génération des actes.

Les informations, études et actes résultant du Logiciel ne pourront être utilisés par le Client à d'autres fins que pour ses propres besoins ou dans le cadre de sa propre mission de conseil, et ce, sous sa responsabilité.

Il est en effet rappelé que le Logiciel s'adresse à une clientèle de professionnels du conseil aux entreprises et aux dirigeants. Il appartient donc au Client de vérifier et analyser, sous sa responsabilité, les informations, études et actes résultant du Logiciel. Il lui appartient également de faire une utilisation adaptée de ces informations, conseils et études au regard de la situation du client final ou de ses propres besoins. Tout conseil dispensé par lui à ses propres clients ne saurait d'aucune manière engager la responsabilité de la Société.

Il ne pourra exploiter les informations et études précitées à d'autres fins que celles susvisées ni communiquer sur celles-ci autrement qu'en direct avec ses propres clients.

Les informations ne pourront être cédées par le Client, à titre onéreux ou à titre gratuit, directement ou indirectement.

9.3. Respect des droits de la Société

Le Logiciel, son contenu ainsi que l'interface de présentation, les règles ou algorithmes utilisés sont la propriété de la Société, et la Société se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne morale ou physique qui utiliserait le contenu de manière illicite ou détournée.

Dans le cadre de l'utilisation du Logiciel, le Client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que droits d'auteur et garantit la Société de tout recours à cet égard.

Le Client s'engage à ne pas céder, diffuser, copier, archiver les informations et/ou le contenu du Logiciel autrement que dans le cadre de l'utilisation normale des fonctionnalités, c'est-à-dire dans le cadre de la réalisation de ses prestations de conseil.

Le Client s'engage à ne pas diffuser les informations du Logiciel à des tiers à l'exception de ses propres clients.

9.4. Contrôle par la Société

Le Client reconnaît le droit pour la Société de vérifier l'utilisation conforme du Logiciel aux présentes CGV, par le biais des logs de connexion ou tout autre système de vérification, et notamment que les utilisateurs des accès de connexion sont bien les personnes renseignées par le Client lors de la souscription. Si une vérification révélait que les identifiants ont été utilisés par un tiers, la Société pourra valablement résilier le Contrat au tort du Client emportant l'exigibilité d'une pénalité équivalant à un an de Contrat.

10. Modification du Logiciel

10.1. La Société peut modifier le Logiciel en tout ou partie, à tout moment, sans préavis, sans avoir à obtenir une quelconque autorisation préalable du Client, qu'il s'agisse des données présentées, des résultats obtenus, des pondérations ou algorithmes utilisés ou encore de l'interface mise à disposition du Client, dès lors que ces modifications ne sont pas de nature à modifier la destination du Logiciel.

10.2. La Société s'engage à faire bénéficier le Client de l'ensemble des mises à jour apportées au Logiciel pour les thématiques et modules de son Contrat, sans surcoût, sans toutefois que cela soit assimilable à un engagement de mise à jour.

Les mises à jour seront accessibles pendant toute la durée du Contrat.

L'ajout de nouveau(x) module(s) ne sera pas considéré comme une mise à jour du Logiciel, mais comme une gamme de produits supplémentaire qui doit faire l'objet d'un abonnement complémentaire.

11. Force majeure – Responsabilité

11.1. Les Parties ne seront pas responsables de tout dommage, retard, non-exécution ou exécution partielle résultant d'un cas de force majeure au sens retenu par la jurisprudence française. Pour l'application des présentes, il est indiqué que la coupure réseau comme la défaillance de l'hébergeur seront considérées comme des cas de force majeure.

Les obligations de la partie victime du cas de force majeure seront suspendues sans qu'elle n'encoure de responsabilité, quelle qu'elle soit.

Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du Contrat, les Parties se concerteront en vue d'aboutir à une solution satisfaisante.

À défaut d'accord sur une telle solution dans un délai d'un mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale, sans indemnisation pour l'une ou l'autre Partie.

La résiliation interviendra à la date de première présentation de la lettre recommandée précitée.

11.2. Il est également précisé que la responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans les cas suivants, outre celles visées dans le corps des présentes CGV :

- utilisation du Logiciel non conforme ou contraire aux dispositions du Contrat, des présentes CGV ou de la réglementation applicable et ce, quelle qu'en soit la cause ;
- non disponibilité ou dysfonctionnement du Logiciel, fondé sur une coupure ou un dysfonctionnement du réseau de télécommunication ou un manquement de l'hébergeur ;
- inadéquation des moyens matériels ou logiciels du Client entachant l'accès ou l'utilisation du Logiciel ;
- difficultés ou incidents liés aux mises à jour et/ou aux surcharges du navigateur utilisé par le Client pour l'accès à internet ;
- difficultés d'accès et lenteurs du fait de la saturation des réseaux ;
- difficultés et incidents liées aux caractéristiques et limites de l'Internet ;
- l'utilisation des données accessibles par internet ;

- détournement ou vol du matériel de connexion du Client ;
- analyse erronée par le Client, notamment à l'égard de son propre client, des études résultant du Logiciel ;
- conseil erroné ou inadapté du Client à son propre client sur la base des études résultant du Logiciel ;
- utilisation non conforme, incomplète ou inadaptée des actes résultant du Logiciel.

Si la responsabilité de la Société devait être engagée pour manquement ou inexécution de ses obligations, celle-ci sera limitée aux dommages matériels directs et prévisibles à l'exclusion de tout dommage indirect ou consécutif et, en particulier, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de renommée ou de réputation, de clientèle, action d'un tiers, économique et autre perte de revenus.

Elle ne pourra excéder une somme équivalente un an d'abonnement au « pack tous logiciels » à l'exclusion de tous autres dommages-intérêts, auxquels le Client renonce ; ce que ce dernier déclare reconnaître et accepter expressément.

12. Assurance

Il appartient à chaque partie de souscrire les assurances de responsabilité requises à l'exercice de son activité.

Il est rappelé que, la Société n'étant pas responsable des conseils délivrés ou analyses effectuées par le Client à son propre client ; il appartient au Client de souscrire toute assurance de responsabilité professionnelle à cet effet.

13. Résiliation – Terme du Contrat

13.1. Lorsque le Contrat est conclu pour une durée ferme, il cesse à son terme sans possibilité d'y mettre fin pendant cette durée.

13.2. Lorsque le Contrat est conclu pour une durée indéterminée, il peut être résilié dans les conditions visées à l'article « Durée » ci-avant.

13.3. En outre et quelle que soit la durée, en cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, persistant à l'issue d'un délai de quinze (15) jours à compter de la première présentation d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre Partie pourra, automatiquement et de plein droit, résilier le contrat, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

13.4. Au terme du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client cessera toute utilisation du Logiciel.

Aucune clause de réversibilité n'étant convenue, il appartiendra au Client préalablement au terme du Contrat d'extraire de son compte utilisateur toutes données ou études qui s'y trouveraient, ceci, sans préjudice de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à la portabilité des données à caractère personnel.

Sauf dispositions légales ou réglementaires contraire, il est précisé que les données saisies par le Client sur le Site pour les besoins de la réalisation d'études ou d'actes sont supprimées.

14. Suspension d'accès

La Société se réserve le droit en cas de défaut de paiement par le Client de sommes dues en vertu du Contrat, ou en cas de non-respect de l'une quelconque des clauses ou conditions du Contrat et des présentes CGV, de suspendre l'accès au Logiciel jusqu'au règlement complet des sommes dues ou au respect de ses obligations ; ceci, sans que la responsabilité de la Société ne puisse être engagée et sans préjudice de l'application des dispositions relatives à la résiliation ; ce que le Client reconnaît et accepte.

15. Confidentialité

15.1. Confidentialité des Identifiants

Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants un Administrateur du Client doit en avvertir la Société, par courriel à l'adresse contact@fasst.io, qui procédera à la mise à blanc du mot de passe. Le Client devra alors créer un nouveau mot de passe, selon les instructions communiquées par la Société.

15.2. Confidentialité des informations

Chaque Partie s'engage pour elle-même et pour son personnel, à garder confidentielles toutes les informations dont elle aura connaissance au cours de l'exécution du Contrat, et ce pendant toute la durée du Contrat puis pendant une période de trois (3) ans à compter de la cessation de celui-ci, quelle qu'en soit la cause.

De même, chaque Partie s'engage à ne pas divulguer à des tiers toutes informations opérationnelles ou économiques concernant son co-contractant.

16. Propriété – propriété intellectuelle

16.1. Le Logiciel et sa documentation, ainsi que toute copie, restent la propriété exclusive de la Société, qui se réserve la qualité d'auteur conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client bénéficie uniquement d'une licence non exclusive du Logiciel ; le présent Contrat n'emporte aucun transfert des droits de propriété sur le Logiciel ou sur sa documentation au Client ou à quiconque.

Le Client s'engage en conséquence à ne pas altérer, modifier ou supprimer les mentions de propriété de droits d'auteur

appliquées sur le Logiciel et sa documentation.

16.2. La licence précitée étant consentie au Client à titre personnel, celui-ci ne pourra d'aucune façon céder ou sous-concéder ses droits et obligations issus du Contrat, et ce, en toute ou partie.

16.3. FASST est également propriétaire de la marque MAXIREM (numéro 3685402), des éléments constituant le Site et utilise un nom de domaine protégé.

À ce titre, elle dispose seule du droit d'utiliser et d'exploiter sa marque, son nom de domaine, son enseigne, son nom commercial et son Site. Le Client s'interdit d'en effectuer toute reproduction, imitation, usage, quelle qu'en soit la forme, sans autorisation préalable écrite de la Société, à peine de contrefaçon et/ou concurrence déloyale.

17. Sécurité – Données personnelles

17.1. La Société met en place des mesures de sécurité conformes aux standards en vigueur dans le cadre d'une obligation de moyen, contre les accès non autorisés ou atteintes aux données. Toutefois, le Client est seul responsable de la sécurisation de son propre système informatique et de ses accès web, et en particulier de la mise en œuvre de pare-feu et antivirus pour protéger son système et ses données.

17.2. Les catégories de données personnelles renseignées sur le Logiciel par le Client pour son compte ou collectées par lui auprès de ses propres clients peuvent être le nom, prénom et date de naissance ; les informations de contact (adresse email, numéro de téléphone (téléphone mobile ou fixe), numéro de fax et adresse physique) ; le statut social ; les éléments de rémunération ; les revenus de son foyer ; les garanties de protection sociale.

Les finalités poursuivies par les traitements effectués via le Logiciel sont les suivantes :

- Réalisation d'études personnalisées ;
- Rédaction d'actes.

Les données sont stockées dans le système jusqu'à la suppression du compte du client.

Au titre de la sécurité et de la confidentialité des données à caractère personnel, la Société s'engage à (i) garder les données personnelles strictement confidentielles, (ii) mettre en œuvre les mesures de sécurité organisationnelles, physiques et techniques appropriées afin de protéger les données personnelles au sein du Logiciel, (iii) ne traiter les données personnelles qu'aux fins d'exécution des finalités stipulées ci-avant ou sur instruction expresse du Client, et (iv) établir, maintenir et fournir à première demande la description des mesures mis en œuvre au sein du Service pour protéger les données personnelles. En outre, la Société s'engage à (i) assister et coopérer avec le Client, notamment en cas de mise en œuvre d'une analyse d'impact ou de demande de l'autorité de contrôle, (ii) mettre en œuvre et maintenir une procédure de signalement des failles de sécurité ou accès non autorisés aux données conduisant à l'alerte dans les meilleurs délais du Client et le cas échéant de la personne physique concernée, (iii) modifier ou supprimer à la demande du Client ou d'une personne concernée toute donnée personnelle en cas d'exercice par celle-ci des droits qui lui sont accordés en vertu de la réglementation européenne sur la protection des données, et (iv) coopérer avec l'autorité de protection des données personnelles en coordination avec le Client. Le Client est informé que dans le cadre de l'hébergement du Logiciel, la Société recourt au sous-traitant OVH et l'autorise expressément.

17.3. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, modifiée aux termes de la loi du 6 août 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016 le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression pour toute donnée à caractère personnel.

L'exercice de ces droits peut s'effectuer à tout moment, par voie électronique ou postale, à l'adresse suivante 116 Rue du Capitaine Favre – 16000 Angoulême, ou à l'adresse email dpo@fasst.io

18. Référence

Le Client autorise la Société à citer son nom et, le cas échéant, reproduire son logo, à titre de référence, pendant la durée du Contrat et au maximum pendant une durée de trente-six mois à compter du terme du Contrat.

À tout moment, le Client pourra demander à la Société de cesser cette utilisation.

19. Rétractation

Il est expressément spécifié que les Produits sont commandés par des professionnels, et non des consommateurs, pour les besoins de leur activité professionnelle. Il en résulte que les Clients ne bénéficient pas du droit de rétractation visé aux articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation.

20. Tolérances - modifications

20.1. Toute tolérance de la Société relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution par le Client de l'une des présentes dispositions des CGV ne pourra en aucun cas, et ce, quelle qu'en soit la durée, être génératrice d'un droit quelconque pour le Client, ni modifier de quelque manière que ce soit la nature, l'étendue ou l'exécution de ses obligations par le Client.

20.2. La Société pourra, à tout moment, apporter toute modification ou adaptation aux CGV. Les CGV applicables seront celles en vigueur à la date de conclusion du Contrat.

21. Domicile – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

De convention expresse entre les parties, le Contrat est soumis au droit français. Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend pouvant s'élever entre elles relativement à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat.

Tout litige n'ayant pu être ainsi résolu sera de la compétence exclusive des tribunaux d'Angoulême (16000).

ANNEXE 1 : CONDITIONS TARIFAIRES

Produits Maxirem	Durée	Tarifs	Prix à l'année
Pack tous logiciels	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	199,00 €	2 388,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	299,00 €	3 588,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	1 799 €	1 799,00 €
Maxirem Expert	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	199,00 €	2 388,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	299,00 €	3 588,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	1 799 €	1 799,00 €
Maxirem Express	Tarif Abonnement Annuel Avec Engagement (renouvelable)	149,00 €	149,00 €
Audit de protection sociale	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	99,00 €	1 188,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	199,00 €	2 388,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	899,00 €	899,00 €
Étude retraite	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	99,00 €	1 188,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	199,00 €	2 388,00 €

	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	899,00 €	899,00 €
Comparatif de statuts	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	99,00 €	1 188,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	199,00 €	2 388,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	899,00 €	899,00 €
Com Pacte	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	99,00 €	1 188,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	199,00 €	2 388,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	899,00 €	899,00 €
Arbitrage Rem / Div	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	99,00 €	1 188,00 €
	Tarif Logiciel au mois Sans Engagement	199,00 €	2 388,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	899,00 €	899,00 €
Génération DUE	Tarif Abonnement mensuel Avec Engagement six (6) mois (renouvelable)	99,00 €	1 188,00 €
	Tarif Logiciel à l'année (=achat one shot) Avec Engagement douze (12) mois (renouvelable)	899,00 €	899,00 €